



Procès-verbal de réception des ouvrages d'éclairage public

Opération : FREJAIROLLES – LOTISSEMENT " LES PEUPLIERS "

PREAMBULE

Le lotissement LES PEUPLIERS a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage par la société « REAL SERVICES » représenté par Monsieur ANDRE Daniel.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement un réseau d'éclairage public a été créé ainsi qu'une commande d'éclairage public.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'aménageur, « REAL SERVICES » représenté par Monsieur ANDRE Daniel,
- Le service éclairage public de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Jean-François Rochedreux, Vice-président délégué en charge de l'éclairage public et de la maîtrise énergétique

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en la personne de M. OROMBEL Alexandre, intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages suivants:

B-1 - Luminaires

Nbre	Puissance	Modèle	RAL	Hauteur du mât	Type de mât
11		BGP 307 LED54-4S	7043	6m	CC

B-2 – Réseau Éclairage Public

- Réseau d'éclairage public U1000RO2V dans gaine diamètre 63.

B-3 - Commande

L'armoire de commande est située sur socle simple, la partie commande est composée de 2 départs commandés par horloge Astronomique

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée par l'entreprise suivante:

ENTREPRISE EIFFAGE CHAMAYOU – 28 RUE DES BROUCOUNIES 81000 ALBI

-Documents fournis dans le DOE:

Plan de récolement en format papier

Plan de récolement en format dwg

conformité des plans de récolement oui non

Fiches techniques du matériel posé

Raccordement sur réseau existant

Examen de l'installation par un bureau de contrôle

C – RESERVES

Sans objet.

D - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon état des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages une fois les réserves éventuelles du chapitre C levées et l'intégration dans le domaine public de la voirie.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par Monsieur ANDRE Daniel est constatée,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'éclairage public réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Saint Juéry, le 13/01/2020

Pour le service éclairage public de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois



Le vice- président délégué à l'éclairage
public et maîtrise énergétique
M. Jean-François ROCHEDREUX